

Conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale.

Déclaration de la délégation haïtienne

Par Wisnique Panier, PhD

Ma délégation est particulièrement satisfaite du fait qu'un consensus ait été trouvé